

Le Bagotier



Journal Sainte-Hélène-de-Bagot

AVRIL 2022

MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS



PLANTS D'ARBRES **GRATUITS** DÉTAILS À LA PAGE 13

Restez informés via www.sainte-helenedebagot.com

 **Loisirs Sainte-Hélène**

Faire parvenir vos documents à publier en format Word AVANT le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant à mun@sainte-helenedebagot.com

À LA UNE

- 03 MOT DU MAIRE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
- 04 INVITATION - INAUGURATION DES CIRCUITS DE MARCHÉ
- 05 RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL
- 10 AVIS PUBLICS
- 11 TAXES - 2^E VERSEMENT
- 13 VISITE DU DÉPUTÉ
- 13 NOUVEL HORAIRE - OFFICIER MUNICIPAL
- 14 MÉNAGE DU PRINTEMPS
- 15 PROGRAMME PETIT POMPIER ET BRÛLAGE PRINTANIER
- 17 FEUX D'ARTIFICE ET PLAN DE COMMANDITE
- 18 INSCRIPTION - CAMP DE JOUR
- 19 CLÉ DE TENNIS
- 20 PICKLEBALL - NOUVEAU

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ

Lundi 23 mai (Journée des Patriotes)

421, 4^e ave, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0
www.sainte-helenedebagot.com

CONSEIL MUNICIPAL



MAIRE

RÉJEAN RAJOTTE
450 791-2297



CONSEILLÈRE #1

HÉLÈNE DUFAULT
450 888-0024



CONSEILLER #2

MARTIN DOUCET
450 502-0457



CONSEILLER #3

ROBERT CHEVRIER
450 502-4411



CONSEILLER #4

PIERRE PARÉ
450 278-2327



CONSEILLER #5

MICHEL DAIGLE
450 230-2230



CONSEILLER #6

DANIEL PLANTE
819 388-0036

**PERSONNEL
MUNICIPAL**



450 791-2455

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ LE VENDREDI

MICHELINE MARTEL | Directrice générale
Poste 2240 • dg@sainte-helenedebagot.com

SYLVIE VANASSE | Directrice générale adjointe
Poste 2250 • adj@sainte-helenedebagot.com

MARTINE LUPIEN | Adjointe administrative
Poste 0 • mun@sainte-helenedebagot.com

BRIGITTE GENDRON | Technicienne administrative
Poste 2340 • info@sainte-helenedebagot.com

LUC GÉLINAS | Directeur des travaux publics
Poste 2260 • travauxpublics@sainte-helenedebagot.com

FRANCIS RAJOTTE | Directeur service des incendies
incendie@sainte-helenedebagot.com

OLIVIA BOURQUE | Coordinatrice en loisirs
Poste 2310 • loisir@sainte-helenedebagot.com

RAYMOND LESSARD | Officier municipal en bâtiment
Poste 2230 • inspecteur@sainte-helenedebagot.com
Horaire : MARDI : 8h00 à 11h00 | JEUDI : 8h00 à 11h00



**NUMÉRO D'URGENCE
TRAVAUX PUBLICS
SEULEMENT**

Voici des exemples d'une urgence possible :



Fuite d'eau



Problème d'égout



Entrave à la circulation

En dehors des heures ouvrables de bureau :

450 250-2481

La municipalité VOUS INFORME



Mot du MAIRE

Réjean Rajotte
Maire

Bonjour chers citoyens et citoyennes,

La Municipalité a fêté son 168^e anniversaire le 6 avril dernier. Quelle belle fierté d'être Hélénois et Hélénoise lorsque l'on regarde tout le travail et les développements accomplis au fil du temps. Pour ceux qui seraient intéressés à connaître l'histoire du village, un livre exceptionnel avait été conçu lors du 150^e anniversaire. Il est disponible au bureau municipal au montant de 50 \$, taxes incluses.

Le conseil de la Municipalité travaille actuellement à rechercher des commanditaires pour les feux d'artifice qui auront lieu le 24 juin prochain, au terrain des loisirs. Commerces, entreprises et industries sont sollicités pour leur appui par une aide financière et un plan de commandite a été mis en place pour offrir une publicité en remerciement aux commanditaires. Pour toute information, vous pouvez communiquer avec nous au bureau municipal. Également, le Comité des loisirs et la Municipalité travaillent pour pouvoir vous offrir des festivités hautes en couleur, après cette pandémie. Un merci à toute l'équipe qui s'implique de différentes manières et particulièrement à Olivia pour la coordination de l'évènement. Ce sera un grand bonheur de vous revoir et de festoyer ensemble !

Je vous ai mentionné que chaque mois, je profiterais du mot du maire pour vous faire quelques suivis des dossiers en cours.

- Nous sommes toujours en attente de la confirmation pour l'emplacement du CPE, car avec le lancement de tant de place, le recrutement d'un chargé de projet pour la construction par le CPE n'est pas chose facile. Comme dans tous les domaines, la recherche de spécialistes est plus difficile. C'est un dossier à suivre, qui progressera au cours des prochains mois.
- Le dossier de l'usine d'épuration des eaux usées avance. Nous avons ouvert les soumissions le 31 mars 2022 et nous sommes actuellement en attente du MAMH pour pouvoir octroyer les contrats en lien avec ce projet. Je tiens à remercier l'équipe administrative qui a fait un travail exceptionnel.
- Le dossier pour l'eau potable avec Acton Vale se poursuit également. Une rencontre est prévue bientôt pour discuter des prix d'opération et d'utilisation. Par la suite, une étude de faisabilité sera réalisée pour évaluer le projet et les coûts de construction, ainsi que voir aux possibilités de subventions.

Avec le beau temps qui est maintenant des nôtres, je vous souhaite du soleil et du bon temps avec vos proches et vos familles.



Mot de la DIRECTRICE GÉNÉRALE

Micheline Martel, OMA
Directrice générale
et greffière-trésorière

Hélénois et Hélénoises,

Le mois de mai est à nos portes. C'est le moment du grand ménage : de racler, de mettre son terrain propre, de préparer le patio et la terrasse pour être de toute beauté pour profiter de l'extérieur le plus possible.

De son côté, la Municipalité aussi préparera le terrain pour être rayonnante et présenter ses meilleurs atouts. Il y aura les balayages de trottoirs et de rues, le ramassage des débris de l'hiver et le rapiécage sur différentes routes sur notre territoire.

Parlant de grand ménage, je vous invite à visualiser sur les actualités du site Internet de la Municipalité la récolte des gros rebuts le 17 mai prochain.

Maintenant parlons activité physique. Sortir à l'extérieur et profiter des activités est toujours un moment de ressourcement. Le terrain des loisirs offre maintes possibilités. Vous pouvez prendre connaissance de l'offre de service dans Le Bagotier, suivre les informations sur la page Facebook des loisirs ou communiquer avec le service des loisirs.

J'attire votre attention sur l'invitation aux citoyens faite dans le présent Bagotier pour le lancement des nouveaux parcours actifs. Ce sera un grand plaisir de pouvoir vous y rencontrer. Cet aménagement a été rendu possible grâce à une subvention qui a aussi permis d'acquérir de l'équipement pour le pickleball et dont la Municipalité a octroyé un contrat pour le lignage de deux terrains, sur un terrain de tennis, qui sera partagé selon les besoins et les demandes.

Bon printemps à vous tous et au plaisir de vous croiser.

La prochaine séance du conseil sera tenue le 3 mai 2022, en présentiel. Les citoyens qui assisteront à la séance devront porter le masque. La disposition des places sera en respect de la distanciation.



AINÉS AU CŒUR DE L'ACTION, PARCOURS ACTIF - INVITATION

SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, le 10 avril 2022

Hélénois, Hélénoise,

Vous êtes conviés à l'inauguration des circuits de marche et du parcours actif du projet « Aînés au cœur de l'action! » le vendredi 6 mai, à 10h00, au terrain du presbytère, au 670, rue Principale, Sainte-Hélène-de-Bagot.

La Municipalité et le Comité des loisirs sont fiers de pouvoir présenter cette nouvelle opportunité conçue pour les aînés, mais qui pourra faire le bonheur de tous les citoyens de tous âges également.

Pour l'occasion, des rafraichissements seront offerts ainsi qu'un coupon-rabais de 15 % pour un repas à la Cantine Chez Méli. Il sera possible de faire l'essai des différents circuits de marche accompagné par nos guides. De plus, une séance d'entraînement du parcours actif, animé par notre professeure madame Catherine Bourassa, se tiendra de 10h30 à 11h30 au Parc des Plante.

Au plaisir de vous y voir en grand nombre!

Prendre note qu'en cas de pluie la conférence de presse d'inauguration se tiendra au Chalet des loisirs, au 425, 6^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.



Le conseil municipal a pris la décision de modifier des aspects du Bagotier, dont notamment de faire des résumés de certaines décisions en suivi des séances du conseil, au lieu de mettre l'entièreté des procès-verbaux, et ce, dans le but d'alléger la lecture et de la rendre plus agréable. Nous intégrons l'ordre du jour de la séance, donc si un sujet vous intéresse, mais qu'il n'est pas dans les résumés, n'hésitez pas à consulter le procès-verbal dans son intégralité, disponible en tout temps sur le site Internet de la Municipalité et si un citoyen n'a pas accès à Internet, il pourra en demander un exemplaire papier.

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL

5 AVRIL 2022

Résumé de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot tenue le mardi 5 avril 2022 à 19h30, en présentiel, et dont étaient présents:

Monsieur le maire, Réjean Rajotte, madame la conseillère Hélène Dufault et messieurs les conseillers Martin Doucet, Robert Chevrier, Pierre Paré, Michel Daigle et Daniel Plante, ainsi que madame Micheline Martel, directrice générale.

L'ordre du jour était le suivant :

1	OUVERTURE DE LA SÉANCE	3	SÉCURITÉ PUBLIQUE
1.1	Constatation du quorum et déclaration d'ouverture de la séance	3.1	Incendie – Demandes mensuelles
1.2	Période de questions	3.2	Incendie – Rapport mensuel
2	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	3.3	Entente relative pour la fourniture des outils de désincarcération – Upton – Approbation
2.1	Ordre du jour – Adoption	3.4	Entente relative pour la fourniture des outils de désincarcération – Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains – Approbation
2.2	Procès-verbal – Adoption	3.5	Caserne – Caméra de visioconférence – Acquisition
2.3	Comptes payés et à payer – Adoption	3.6	Sûreté du Québec – Facture des frais de services pour l'année 2022 – Prendre acte
2.4	États comparatifs – Dépôts	3.7	Sûreté du Québec – Priorités d'actions locales 2022-2023 – Prendre acte
2.5	Personnes autorisées à délivrer des constats d'infraction – Nominations	3.8	Sûreté du Québec – Rapport d'activités du poste de la MRC des Maskoutains pour les périodes du 1 ^{er} juin au 31 juillet 2021 et du 1 ^{er} août au 30 septembre 2021
2.6	Ressources humaines – Directrice générale – Période de probation – Approbation	3.9	Entente intermunicipale d'un plan d'entraide pour le sauvetage technique – Ville de Saint Césaire – Approbation
2.7	Ressources humaines – Conditions de travail – Comité d'analyse – Nomination	4	TRANSPORT
2.8	Congrès FQM – Inscription – Nominations – Autorisation	4.1	Chemin Richard – Vitesse recommandée – Identification – Approbation
2.9	Commission Municipale du Québec – Audit de conformité – Transmission des rapports financiers – Prendre acte	5	HYGIÈNE DU MILIEU
2.10	États financiers consolidés et rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2021 – Prendre acte	5.1	Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP) – Déclaration d'intérêt – Approbation
2.11	Info SPIC – Service de paie – Fin d'entente – Approbation	6	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
2.12	Journalier aux travaux publics – Embauche	6.1	Société canadienne du cancer – Mois de la jonquille – Proclamation
2.13	GASQ – Assurances collectives – Contribution 2022 du contrat consenti pour la période 2021 à 2023 – Prendre acte	6.2	Québec-Transplant – Semaine nationale des dons d'organes et de tissus – 24 au 30 avril 2022 – Proclamation
2.14	Solidarité avec le peuple ukrainien – Appui		
2.15	Règlement d'emprunt numéro 584-2022 décrétant une dépense et un montant d'emprunt pour la construction d'une nouvelle station d'épuration des eaux usées – Dépôt du projet – Adoption	7	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1	Demande d'autorisation à la CPTAQ – Lot 1 957 528 – Appui	8.3	Mesures de renforcement visuel – Protection d'un passage à niveau et de la voie ferrée – rue Principale – Ratification
7.2	Commission de toponymie du Québec – Demande de modification de nom de rue – Réal-Godin – Approbation	9	LOISIRS ET CULTURE
7.3	Règlement numéro 586-2022 – Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les services de toilette pour animaux comme usage complémentaire à l'habitation et de mettre à jour les normes relatives à la sécurité des piscines résidentielles – Avis de motion	9.1	Comité des loisirs Ste-Hélène – Camp de jour – Activité course des couleurs – Demande d'aide financière – Approbation
7.4	Règlement numéro 586-2022 – Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les services de toilette pour animaux comme usage complémentaire à l'habitation et de mettre à jour les normes relatives à la sécurité des piscines résidentielles – Premier projet – Adoption	9.2	Construction d'une fondation de Dek Hockey – Soumission sur invitation numéro 22-02-08-W1205-003 – Octroi – Refus
8	TRAVAUX PUBLICS	10	AFFAIRES DIVERSES
8.1	Ministère de l'Éducation du Québec – Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure – Réponse de demande d'aide financière – Refus	10.1	Anniversaire de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot
8.2	Travaux de réfection de ponceau sur le rang Saint-Augustin – Affectation des sommes Carrières et sablières – Autorisation de publication SEAO – Approbation	11	PÉRIODE DE QUESTION
		12	CLÔTURE DE LA SÉANCE

2.5 Personnes autorisées à délivrer des constats d'infraction – Nominations

Toutes les municipalités ont des règlements municipaux et pour les appliquer, il y a toujours évidemment la Sûreté du Québec, mais pour certains d'entre eux, pour assurer efficacement et légalement les poursuites pénales à l'égard d'émission de constats d'infraction pour les Règlements municipaux, il y a lieu de nommer les personnes autorisées à représenter la Municipalité.

Monsieur Luc Gélinas, directeur des travaux publics, a été nommé comme personne autorisée à délivrer des constats d'infraction en vertu des Règlements municipaux suivants, dont l'application le désigne à agir : Règlement sur l'utilisation de l'eau potable; G200; Règlement relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts de la Municipalité; Règlement concernant les ponceaux des entrées charretières; Règlement relatif aux branchements aux réseaux d'égouts de la Municipalité; Mécontentes, article 35 de la Loi sur les compétences municipales.

Monsieur Francis Rajotte, directeur du service incendie, a également été désigné à titre de personne autorisée à délivrer des constats d'infraction en vertu des Règlements municipaux suivants : G200; Règlement relatif à la protection incendie.

2.7 Ressources humaines – Conditions de travail – Comité d'analyse – Nominations

La Municipalité lors de l'étude du budget 2022, en novembre 2021, dans un souci d'équité et d'égalité, a décidé de procéder à la mise en place de conditions de travail pour le personnel, incluant l'établissement de grille salariale.

Un comité d'analyse des conditions de travail a été créé pour étudier le dossier et la Politique, afin d'en faire une recommandation au conseil.

2.8 Congrès FQM – Inscription – Nominations – Autorisation

Comme chaque année a lieu le congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et la Municipalité, tel que prévu au budget, a nommé le maire et deux conseillers, soit Messieurs Doucet et Chevrier, pour la représenter lors de l'évènement qui sera tenu à Montréal, du 22 au 24 septembre 2022.

2.9 Commission Municipale du Québec – Audit de conformité – Transmission des rapports financiers – Prendre acte

Toutes les municipalités et MRC du Québec avaient à compléter l'Audit de conformité sur la transmission des rapports financiers auprès de la Commission municipale du Québec (CMQ) pour les exercices financiers audités de 2016 à 2020 inclusivement.

Le conseil a pris acte de l'audit de conformité de la Commission municipale du Québec (CMQ), dont la résolution sera transmise.

De plus, le conseil a proclamé une mention de félicitations à madame Sylvie Vanasse, directrice générale adjointe et responsable de la comptabilité, pour son excellent travail et avoir obtenu une note parfaite pour la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot pour le rapport d'audit de conformité des rapports financiers pour les exercices de 2016 à 2020.

2.10 États financiers consolidés et rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2021 – Prendre acte

Le conseil a pris acte des états financiers audités, vérifiés par les vérificateurs de la firme FBL S.E.N.C.R.L., pour l'exercice financier 2021.

Les détails seront fournis aux citoyens par le biais du rapport du maire, normalement diffusé au plus tard en juin.

2.11 Info SPIC – Service de paie – Fin d’entente – Approbation

La Municipalité, avec l’ajout d’une ressource administrative additionnelle, peut se soustraire de certains contrats en sous-traitance. Elle rapatriera le service de paie à l’interne et mettra fin à son contrat pour le traitement de la paie à la firme Info SPIC.

2.12 Journalier aux travaux publics – Embauche

Une ressource additionnelle aux travaux publics était nécessaire et avait fait l’objet d’une évaluation en 2021 et dont une somme avait été réservée au budget 2022 à cet effet, pour un poste de journalier aux travaux publics à temps plein.

Le comité de sélection constitué de messieurs Réjean Rajotte, maire et monsieur Robert Chevrier, conseiller, ainsi que madame Micheline Martel, directrice générale, a rencontré trois candidats.

Le conseil a procédé à l’embauche de monsieur Charles Gaucher, possédant plus de 8 ans d’expérience dans des postes de journaliers aux travaux publics dans le milieu municipal. Il entrera en fonction le lundi 25 avril 2022.

2.14 Solidarité avec le peuple ukrainien – Appui

Nous avons reçu une demande de la Fédération québécoise des municipalités pour appuyer la résolution des élus municipaux québécois solidaires du peuple ukrainien.

Le conseil a décidé à l’unanimité :

DE DÉCLARER que la Municipalité joint sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l’Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie; et

DE DEMANDER au gouvernement du Canada de prendre les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse; et

DE DÉCLARER son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l’accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire; et

DE TRANSMETTRE la présente résolution au premier ministre du Canada, à la ministre des Affaires étrangères, au premier ministre du Québec, à l’ambassade de la République d’Ukraine, à l’ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités.

2.15 Règlement d’emprunt numéro 584-2022 décrétant une dépense et un montant d’emprunt pour la construction d’une nouvelle station d’épuration des eaux usées – Dépôt du projet – Adoption

Le conseil a adopté le règlement d’emprunt qui servira à la construction de la nouvelle station d’épuration des eaux usées pour la Municipalité. Puisque le gouvernement subventionne plus de la moitié du projet par le programme PRIMEAU et également une partie par la TECQ, le règlement est actuellement au département des finances du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH) pour son approbation.

3.1 Incendie – Demandes mensuelles – Approbation

Le conseil a approuvé les achats demandés, soit deux formations de pompier 1 au montant de 6 025 \$, chacun et le remplacement du DEA dans un camion incendie, au montant de 1 134 \$, avant les taxes applicables. Il a également été ratifier l’achat d’un bunker au montant de 3 086 \$, avant les taxes applicables.

3.3 Entente relative pour la fourniture des outils de désincarcération – Upton – Approbation

Le conseil a approuvé une entente intermunicipale, afin d’obtenir les services pour la fourniture des outils de désincarcération avec la municipalité d’Upton.

3.4 Entente relative pour la fourniture des outils de désincarcération – Approbation

Le conseil a approuvé une entente intermunicipale, afin d’obtenir les services pour la fourniture des outils de désincarcération avec la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains.

3.5 Caserne - Caméra de visioconférence – Acquisition

Le conseil a approuvé l’installation d’un système de visioconférence pour les formations des pompiers, les différentes conférences, séances d’information ou réunions en ligne, tel qu’indiqué à la soumission numéro 2646, de InGenius consultants Inc., au montant de 1 359,99 \$, avant les taxes applicables.

3.6 Sûreté du Québec – Facture des frais de services pour l’année 2022 – Prendre acte

Le conseil a pris acte de la facture de 244 279 \$, qui sera payée à la Sûreté du Québec, dans le cadre de l’entente entre les municipalités et la Sûreté du Québec pour l’année 2022.

3.9 Entente intermunicipale d’un plan d’entraide pour le sauvetage technique – Ville de Saint Césaire – Approbation

Le conseil a approuvé une entente intermunicipale, afin d’obtenir les services en sauvetage technique avec la Ville de Saint-Césaire. Cette offre de service de la Ville de Saint-Césaire est pour huit municipalités, incluant Sainte-Hélène-de-Bagot.

Cette entente vise à recevoir l’assistance pour les interventions de sauvetage technique et d’hydrocarbures et qu’elle permet d’ajouter d’autres ressources disponibles pour des interventions, ainsi que des équipements mentionnés, incluant les équipements minimums de base,

soit l'unité pour le sauvetage spécialisé, les équipements de sauvetage techniques en hauteur, en montage et en espace clos, l'unité pour l'intervention en gestions des hydrocarbures et l'unité de transport des techniciens, ainsi que les coûts fixes et à l'utilisation.

4.1 Chemin Richard – Vitesse recommandée – Identification – Approbation

Le conseil a reçu la confirmation d'une subvention de la part du MTQ et des travaux d'importances sont à faire dans une section du Chemin Richard.

Suite aux recommandations du service d'ingénierie, il est préconisé d'annoncer par des panneaux indicateurs une vitesse recommandée de 65 km/h, pour la section de la grande courbe ayant une amplitude qui nécessite un ajustement. Cependant, la limite de vitesse n'est pas modifiée, ce qui n'entraîne pas de modification du Règlement en vigueur.

5.1 Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP) – Déclaration d'intérêt – Approbation

La Municipalité aura besoin de plus d'eau potable pour assurer les développements futurs. À cet effet le conseil a déclaré son intérêt à participer au Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP), dont la Municipalité pourrait avoir droit à une aide financière. Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), après réception de la déclaration d'intérêt, soumettra à la Municipalité toutes les informations sur les procédures, les démarches, les coûts et l'aide financière.

6.1 Société canadienne du cancer – Mois de la jonquille - Proclamation

Le conseil a décrété le mois d'avril le Mois de la jonquille et encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Le Mois de la jonquille est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des personnes atteintes de cancer et dans la lutte contre la maladie. Il y a lieu de poursuivre les recherches afin de continuer à vaincre la maladie. La Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie.

6.2 Québec-Transplant – Semaine nationale des dons d'organes et de tissus – 24 au 30 avril 2022 – Proclamation

Le conseil proclame la semaine du 24 au 30 avril 2022 comme étant la Semaine nationale des dons d'organes et de tissus afin de sensibiliser la population de la MRC des Maskoutains à l'importance de ce don de vie.

7.1 Demande d'autorisation à la CPTAQ – Lot 1 957 528 – Appui

Le conseil a appuyé une demande qui vise à permettre l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie du lot numéro 1 957 528, dans le cadre d'une succession. L'objet est de régulariser une situation qui date de plus de 10 ans, pour une installation septique. Dans ce cas, la disposition du Code civil du Québec sera utilisée pour acquérir la partie de terrain mise en cause et ainsi régulariser sa situation, tel que stipulé à l'article 916 et suivant, prescription acquisitive.

7.2 Commission de toponymie du Québec – Demande de modification de nom de rue – Réal-Godin – Approbation

La Municipalité a reçu une demande de monsieur Bertrand Godin pour effectuer le changement de la 6^e Avenue pour la rue Réal-Godin, en hommage à son grand-père, qui a apporté beaucoup à la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot au cours de sa vie.

Le conseil a approuvé le changement de nom de la 6^e Avenue pour la rue Réal-Godin, sous toute réserve de l'approbation par la Commission de la toponymie du Québec et a mandaté la directrice générale à effectuer la demande de modification auprès de la Commission de la toponymie du Québec.

7.3 Règlement numéro 586-2022 – Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les services de toilettage pour animaux comme usage complémentaire à l'habitation et de mettre à jour les normes relatives à la sécurité des piscines résidentielles – Avis de motion

ET

7.4 Règlement numéro 586-2022 – Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les services de toilettage pour animaux comme usage complémentaire à l'habitation et de mettre à jour les normes relatives à la sécurité des piscines résidentielles – Premier projet – Adoption

L'avis de motion a été donné et le dépôt du premier projet du Règlement numéro 586 2022 a été fait pour modifier le règlement de zonage.

L'objet de ce règlement est de mettre à jour les dispositions concernant les piscines en accord avec le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles adopté par le gouvernement du Québec, d'autoriser les services de toilettage pour animaux à titre d'usage complémentaire à une habitation et de prévoir une norme de superficie minimale de terrain pour l'exercice d'un usage lié à la production de cannabis.

Une assemblée de consultation publique est convoquée pour mardi, le 3 mai 2022 à 19 h 00, au bureau municipal, situé au 421, 4^e Avenue, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

8.1 Ministère de l'Éducation du Québec – Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure – Réponse de demande d'aide financière – Refus

Une demande d'aide financière avait été faite dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure du ministère de l'Éducation du Québec, pour le projet d'aménagement d'un atelier d'entreposage avec toilette, avec les limites de fonds dans ce programme gouvernemental, le projet a été refusé.

8.2 Travaux de réfection de ponteau sur le rang Saint-Augustin – Affectation des sommes Carrières et sablières – Autorisation de publication SEAO – Approbation

Le conseil a pris connaissance du fait que le ponteau du rang Saint-Augustin doit être refait pour assurer la sécurité, lequel fait partie des priorités d'action et a reçu les constats par l'ingénieur.

Le conseil a décidé de procéder plus tard, à la fin de l'automne ou début d'hiver, à la publication sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour les travaux de réfection de ponteau sur le rang Saint-Augustin, afin d'effectuer lesdits travaux au printemps 2023.

8.3 Mesures de renforcement visuel – Protection d'un passage à niveau et de la voie ferrée – rue Principale – Ratification

Comme il y a eu dernièrement un accident sur la voie ferrée par l'accès de la rue Principale et qu'il s'agit du deuxième évènement de la sorte, Transport Canada et la police du CN ont demandé la mise en place de mesures visant le renforcement visuel à l'accès du passage à niveau et de la voie ferrée. Lesquelles mesures seront mises en place dans les prochaines semaines.

9.1 Comité des loisirs Ste-Hélène – Camp de jour – Activité course des couleurs – Demande d'aide financière – Approbation

Le comité des loisirs est en recherche d'aide financière pour les activités spéciales du camp de jour. La Municipalité a accepté d'aider financièrement pour l'activité la course des couleurs en défrayant les frais de transport, pour un montant maximum de 386 \$, plus la moitié des taxes.

9.2 Construction d'une fondation de Dek Hockey – Soumission sur invitation numéro 22-02-08-W1205-003 – Octroi – Refus

La Municipalité a procédé à la transmission de l'appel d'offres sur invitation pour la construction d'une fondation de Dek hockey auprès de six soumissionnaires. L'ouverture des soumissions s'est faite le 17 mars 2022. Toutefois, une seule soumission a été reçue et le prix dépassait considérablement le montant budgété et estimé pour ce projet.

La Municipalité, en considération des limites budgétaires, a dû appliquer l'article 1 avis d'appel d'offres de l'appel d'offres sur invitation, qui stipule au dernier paragraphe que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et ce, sans encourir aucune obligation, ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires;

Le conseil a donc décidé de ne pas octroyer le contrat pour la construction d'une patinoire de Dek hockey et d'autoriser la directrice générale à transmettre l'appel d'offres de nouveau en automne 2022, pour une construction de la patinoire de Dek hockey au printemps 2023.

10.1 Anniversaire de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot

Le maire rappelle que le 6 avril 2022 est le 168^e anniversaire de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot.

L'entièreté du procès-verbal se trouve sur notre site Internet. Prendre note que le livre officiel des procès-verbaux, se trouvant au bureau municipal, a préséance sur toute autre version.

RÈGLEMENT 342-2007 RELATIF AUX ANIMAUX DANS LA MUNICIPALITÉ



Rappel important pour éviter d'être en infraction.

Voici les deux articles auxquels nous constatons le plus de non-respect :

- Article 3.24 Sous réserve des autres dispositions, aucun chien ne peut se trouver sur la place publique, à moins qu'il ne soit contrôlé et tenu en laisse par son gardien. Le chien ne peut en aucun moment être laissé seul, qu'il soit attaché ou non.
- Article 3.33 Malgré toute autre disposition du présent règlement, aucun gardien ne peut se tenir avec un chien sur le terrain des loisirs ou à proximité de ce lieu.



AVIS PUBLIC

Avis de soumission - Projet No W1223-001

REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE DE LA 5^e AVENUE APPEL D'OFFRES

MAÎTRE DE L'OUVRAGE : Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, 421, 4^e Avenue, Sainte Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0

MAÎTRE D'ŒUVRE : WATEROCLEAN INC., 3566 boul. Sainte-Rose, Laval (Québec) H7P 4K6

PROJET

Le projet consiste à remplacer la conduite d'eau potable de 50 mm existante à 100 mm sur une longueur d'environ 732 mètres sur la 5^e Avenue de la rue Principale jusqu'au Rang Sainte-Hélène incluant les branchements.

À compter du **31 mars 2022**, les documents relatifs à cet appel d'offres peuvent être obtenus en s'adressant au Service électronique d'appel d'offres (SEAO) en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au 1 866-669-7326 ou au 514-856-6600, ou en consultant le site web www.seao.ca, en stipulant le numéro de référence W1100-002. Les documents sont disponibles au coût établi par le SEAO. La facturation pour l'impression et la livraison sera effectuée par SEAO. Les plans et devis sont non remboursables.

La Municipalité n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout Entrepreneur doit s'assurer, avant de présenter son offre, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

Toute soumission, pour être valide, doit être accompagnée d'un dépôt ou un cautionnement de soumission dont le montant est égal à 10 % du total de la soumission. Le tout doit être fait au nom du maître de l'ouvrage et est remboursable sous conditions.

Seuls sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires au Canada et dans les territoires visés par l'accord sur le commerce intérieur (A.C.I.) et qui ont obtenu à leur nom, par l'intermédiaire du SEAO, l'appel d'offres émis par le maître de l'ouvrage.

Les soumissions scellées devront parvenir au bureau du maître de l'ouvrage à l'attention de madame Micheline Martel, directrice générale et greffière-trésorière, avant 11h00, **le lundi 16 mai 2022**, au 421, 4^e Avenue à Sainte-Hélène-de-Bagot (J0H 1M0). L'ouverture des soumissions sera effectuée en présence de deux témoins qui n'ont aucun intérêt dans le contrat, au bureau municipal, après l'heure prévue pour leur réception, à la salle du conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, sise au 421, 4^e Avenue.

Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec madame Micheline Martel, directrice générale et greffière-trésorière au 450 791-2455, poste 2240 ou dg@sainte-helenedebagot.com.

La municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucuns frais ou obligations d'aucune sorte envers le ou les Entrepreneurs.

Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 28 mars 2022,

Micheline Martel, OMA

Directrice générale et greffière-trésorière



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE MARDI 3 MAI 2022, CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 586-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

Aux personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement ci-dessus mentionné, avis public est donné de ce qui suit :

1. Adoption du premier projet de règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 5 avril 2022, le conseil a adopté par résolution, le premier projet de règlement numéro 586-2022 intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les services de toilettage pour animaux comme usage complémentaire à l'habitation et de mettre à jour les normes relatives à la sécurité des piscines résidentielles* ».

2. Objet du premier projet de règlement

Ce premier projet de règlement a pour objet de mettre à jour les dispositions sur les piscines en accord avec le *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles* adopté par le gouvernement du Québec, d'autoriser les services de toilettage pour animaux à titre d'usage complémentaire à une habitation et de prévoir une norme de superficie minimale de terrain pour l'exercice d'un usage lié à la production de cannabis.

Celui-ci contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

3. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement*

et l'*urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1), une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi 3 mai 2022 à 19 h 00, au bureau municipal, situé au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot**. Au cours de l'assemblée publique, on expliquera le projet de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

4. Consultation du premier projet de règlement

Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité, sous l'onglet Administration municipale/Règlements municipaux. Il peut également être consulté, sur rendez-vous, au bureau municipal, situé au 421, 4^e Avenue. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro 450 791-2455, poste 2240 pour toute question ou information supplémentaire sur le projet de règlement.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 6 avril 2022.

Micheline Martel, OMA

Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

- ➔ Pour consulter les Avis publics :
- ➔ 421, 4^e avenue (bureau municipal)
- ➔ 425, 6^e avenue (chalet des loisirs)

www.sainte-helenedebagot.com
(onglet AVIS PUBLIC)

TAXES MUNICIPALES 2^e versement

DATES D'ÉCHÉANCE

1 ^{er} versement	24 février 2022
2 ^e versement	25 mai 2022
3 ^e versement	23 août 2022



AVIS
PUBLIC

**APPEL D'OFFRES PUBLIC
IE21-54095-213**

**TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN
RICHARD SUR +/- 1,47 KM**

Le projet consiste à des travaux de décohesionnement, d'asphaltage, de rechargement des accotements et des travaux connexes du chemin Richard sur +/- 1,47 km.

Les soumissions, dans des enveloppes scellées et clairement identifiées accompagnées de tous les documents requis, doivent parvenir au bureau municipal, 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, Québec J0H 1M0, avant 11 heures, le lundi 11 avril 2022 et elles seront ouvertes publiquement par la suite, au même endroit.

À compter du 21 mars 2022, les entreprises intéressées pourront se procurer les documents d'appel d'offres sur le site SEAO (www.seao.ca) ou en téléphonant au 1 866-669-7326, et ce, selon leurs tarifs en vigueur.

Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec madame Micheline Martel, par courriel : dg@sainte-helenedebagot.com.

La municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucuns frais ou obligation d'aucune sorte envers aucun soumissionnaire.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 21 mars 2022.

Micheline Martel, OMA

Directrice générale et greffière-trésorière



AVIS
PUBLIC

**APPEL D'OFFRES PUBLIC
NUMÉRO 220401**

La municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot demande des soumissions pour des services professionnels afin d'octroyer un mandat de surveillance pour la construction d'une station d'épuration de type réacteur biologique séquentiel (RBS), en conformité des plans et devis soumis pour l'octroi du contrat à l'entrepreneur qui construira la station.

Les soumissions doivent être déposées au bureau de la Municipalité situé au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0, au plus tard à 11 h 00, le mardi 19 avril 2022, toute soumission reçue après ce délai sera rejetée.

L'ouverture des soumissions pour ce contrat de services professionnels sera effectuée au bureau municipal, le mardi 19 avril 2022 à 11 h 05.

Au plus tard le 24 mars 2022, les entreprises intéressées pourront se procurer les documents d'appel d'offres sur le site SEAO (www.seao.ca) ou en téléphonant au 1 866-669-7326, et ce, selon leurs tarifs en vigueur.

Les questions doivent être adressées par écrit, à madame Micheline Martel, à l'adresse : dg@sainte-helenedebagot.com, avant le 1^{er} avril 2022, à 11 h.

La Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et ce, sans encourir aucune obligation, ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 22 mars 2022.

Micheline Martel, OMA

Directrice générale et greffière-trésorière

DE LA VISITE À SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

Le conseil a reçu la visite du député de Saint-Hyacinthe–Bagot, monsieur Simon-Pierre Savard-Tremblay au mois de mars dernier. Monsieur le député et son attaché politique ont été attentifs aux projets en cours à la Municipalité, à l'écoute de nos besoins et à l'affût des opportunités.

Merci de votre visite!



NOUVEL HORAIRE

Mardi : 8h00 à 11h00
Jeudi : 8h00 à 11h00

Raymond Lessard,
Officier municipal en bâtiment

REJOINDRE L'OFFICIER MUNICIPAL :

Courriel : inspecteur@sainte-helenedebagot.com
Téléphone : 450 791-2455, poste 2230

PLANIFIER SON CHANTIER DE CONSTRUCTION

Il est de votre devoir de planifier votre chantier de construction. Vous devez avoir un permis valide AVANT de commencer à faire des rénovations, de la construction, une installation ou autre travaux. L'Officier municipal est la seule personne qui émet ce genre de permis.

MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS

PLANTS D'ARBRES **GRATUITS**

Dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts qui se tiendra en mai, la Municipalité a commandé 200 plants d'arbres.

La Municipalité désire souligner l'importance :

- du respect de l'arbre et des forêts;
- d'acquérir des connaissances sur l'arbre et les soins qu'il nécessite;
- de poser des gestes concrets de conservation et d'amélioration pour l'environnement.

INSCRIPTION

La Municipalité vous invite à vous inscrire pour réserver le nombre de plants gratuits désirés (**maximum de 5 par personne**) en appelant au 450 791-2455, poste 0. Nous ne connaissons pas d'avance les essences qui seront livrées. Vous devrez venir chercher vos plants d'arbres le **samedi 14 mai entre 9h00 et 11h00** au garage municipal, 650, rue Paul-Lussier.

Merci de faire respirer la planète avec ces plantations.



LE GRAND MÉNAGE DU PRINTEMPS



Vers la fin avril, début mai, vous apercevrez le balai mécanique sillonner les rues de Sainte-Hélène-de-Bagot afin de refaire une beauté à notre Municipalité. Soyez vigilants et patients lors de vos déplacements.



D'ici peu, le rapiéçage des routes va commencer sur tout le territoire de la Municipalité et s'étendra jusqu'en juin. Nous vous demandons d'être patients si la circulation est détournée. S'il vous plaît, **RALENTISSEZ** quand vous passez à côté des travailleurs sur la voie publique.

De plus, pour la saison estivale, nous serons souvent dehors sur le territoire de la Municipalité. Vous voir et vous parler nous fait toujours plaisir. Mais si vous avez des questions techniques (ex : bac vert, bac à vidange, lampadaire, trou dans la chaussée, etc.), faites affaire avec le bureau municipal qui est le mieux informé et assure le suivi de tous les dossiers.

« NETTOIE-O-THON »



Une initiative citoyenne a été suggérée à la Municipalité. « Au début du printemps, nous ramassons les débris qui jonchent nos bords de route avec nos petits-enfants, et ce, pour le respect de l'environnement et de la nature. »

La Municipalité encourage le mouvement citoyen « Nettoie-O-Thon » qui consiste à prendre quelques minutes de son temps afin de ramasser les cannettes, les bouteilles et les papiers se trouvant aux abords des routes près de chez vous. Tous ensemble, dans un rayon de plus ou moins 1 km de nos résidences respectives, nous pouvons faire la différence et garder notre Municipalité propre.

La Municipalité élabore un plan pour la récupération des contenants consignés. Elle vous tiendra informé du lieu et de la date où les déposer d'ici quelques semaines, et ce, via le Facebook des loisirs, le site Internet de la Municipalité et Le Bagotier du mois de mai 2022. Le but est de revendre le tout afin d'en faire bénéficier l'école Plein-Soleil ou le Comité des loisirs.

CITOYENS À VOS SACS!

Un mouvement écologique à faire en famille, qui démontre à nos enfants comment prendre soins de la planète un geste à la fois.

SOYEZ FIERS DE VOS VOIES PUBLIQUES



Faire le ménage de son terrain au printemps est un signe de bon voisinage. Cela évite que les débris partent au vent et se déplacent chez les voisins. C'est une question de respect des autres et de l'environnement. Utilisez le bac brun au besoin (pour gazon, terre, branches, feuilles).



PROGRAMME PETIT POMPIER

Le programme Petit pompier s'est joint à notre service incendie pour une formation RCR. Ce sont 9 jeunes de 6^e année, notre relève de demain, qui se préparent. Félicitations à tous pour votre implication, les grands comme les plus petits !

LES BRÛLAGES PRINTANIERS

Votre service de protection incendie désire vous rappeler quelques conseils de sécurité en cette période de grand ménage du printemps afin de profiter en toute quiétude du retour du beau temps. La prévention est encore un des meilleurs moyens de vous protéger et de protéger ceux que vous aimez contre les incendies. Rappelez-vous aussi que les municipalités interdisent les feux à ciel ouvert sans permis.

L'IMPORTANCE DE RESPECTER LA RÉGLEMENTATION

Vous pouvez demander à votre SERVICE INCENDIE un permis de brûlage. Si celui-ci vous accorde un tel permis, vous devez respecter des règles bien simples pour éviter une catastrophe :

- Le moment de l'année et le temps de la journée où sont permis les brûlages;
- Les petits feux peuvent être contrôlés par une personne à l'aide d'outils et d'eau.
- Les conditions météorologiques comme la force des vents;
- La taille et les types de combustibles acceptés pour le brûlage;
- La sécheresse du combustible environnant et la proximité avec des espaces boisés, des bâtiments ou d'autres valeurs à protéger;
- Le danger d'incendie diffusé par la SOPFEU et les interdictions de faire des feux à ciel ouvert émises par le MFFP;

La responsabilité du titulaire du permis de brûlage est dans l'obligation de surveiller et d'éteindre adéquatement le feu.



Amélie Côté-Lambert, technicienne en prévention incendie Cell.: 450-501-6378

CALENDRIER COLLECTES 2022

D Déchet
 R Recyclable
 O Organique
 F Férié
O Collecte des résidus domestiques dangereux
 O Collecte des gros rebuts

MAI							JUIN							JUILLET							AOÛT						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
1	2	^D 3	^O 4	5	6	7				^O 1	2	3	4					1	2	1	^R 2	^O 3	4	5	6		
8	9	^R 10	^O 11	12	13	14	5	6	^R 7	^O 8	9	10	11	3	4	^R 5	^O 6	7	8	9	7	8	^R 9	^O 10	11	12	13
15	16	^O 17	^O 18	19	20	21	12	13	^O 14	^O 15	16	17	18	10	11	^O 12	^O 13	14	15	16	14	15	^R 16	^O 17	18	19	20
22	23	^R 24	^O 25	26	27	28	19	20	^R 21	^O 22	23	24	25	17	18	^R 19	^O 20	21	22	23	21	22	^O 23	^O 24	25	26	27
29	30	^O 31					26	27	^O 28	^O 29	30			²⁴ 31	25	^O 26	^O 27	28	29	30	28	29	^R 30	^O 31			

RÉSERVATION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

	LOCATAIRE RÉSIDENT		LOCATAIRE NON-RÉSIDENT	
	sans taxe	avec taxes	sans taxe	avec taxes
Gymnase (centre com.)	369,65\$	425,00\$ (35\$/h, max.2h)	500,00\$	574,88\$
Chalet des loisirs	260,93\$	300,00\$ (30\$/h, max.2h)	304,41\$	350,00\$
Terrain de baseball	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Terrain de volley-ball	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Patinoire	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Terrain de tennis	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)

POUR INFORMATION : Martine Lupien 450 791-2455, poste 0 ou à mun@sainte-helenedebagot.com

PUBLICITÉ POUR LE BAGOTIER | POUR INFORMATION : Audrey Lapierre 450 381-2908 ou à info@ideegraphik.com



Bibliothèque municipale de Sainte-Hélène-de-Bagot
384, 6^e avenue | 450 791-2455 poste 2300

Mercredi 19h à 21h
Samedi 9h30 à 11h30

Le printemps pointe enfin le bout de son nez et avec lui des journées plus ensoleillées et plus chaudes, ce qui donne l'envie de se promener et profiter de cette douceur.

Quoi de mieux qu'un bon livre pour se détendre à l'extérieur et profiter du soleil. Nous avons à la bibliothèque de très belles nouveautés qui vous permettront d'apprécier tous les auteurs de l'heure et des séries qui vous enchanteront autant pour les adultes que les plus jeunes.

Venez découvrir Julie Rivard, France Collard, Carmen Belzile, Louise Tremblay D'essiambre, Louise Penny et plusieurs autres.

Nous vous souhaitons un merveilleux printemps.
Ginette Piché et toute l'équipe de la bibliothèque

Nous sommes à la recherche de **BÉNÉVOLES** afin de continuer à vous offrir les services de la Bibliothèque.

Si ce défi vous intéresse, veuillez communiquer avec nous.



**LE VENDREDI 24 JUIN,
VENEZ CÉLÉBRER NOTRE
FÊTE NATIONALE!**



La municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot et le Comité des loisirs Ste-Hélène travaillent pour vous présenter une programmation dynamique et variée.

Au programme : Spectacle de Jimmy Stratosphère, animation, souper hot-dog, taureau mécanique, danse country et la performance live de Bonté Divine sans oublier les feux d'artifice.

Dans le prochain Bagotier (mai 2022), vous retrouverez plus de détails sur la programmation et l'horaire de la journée.

BÉNÉVOLES RECHERCHÉS : Communiquez avec Olivia Bourque au 450 791-2455 (2310)

FEUX D'ARTIFICE – SAINT-JEAN-BAPTISTE – 24 JUIN 2022

Le conseil municipal est fier d'annoncer aux Hélénois et Hélénoise que les festivités entourant la fête de la Saint-Jean-Baptiste sont de retour cette année.

Plusieurs activités seront offertes et comme par le passé, votre soirée sera illuminée par des feux d'artifice grandioses.

Nous soulignons l'apport des industries, commerces, entreprises et citoyens qui, par leur générosité, permettent un spectacle pyrotechnique haut en couleur.

Si vous désirez, vous aussi, contribuer, vous pouvez consulter le plan de commandite qui a été mis en place et qui affichera votre soutien lors de cette journée de réjouissance. Vous pouvez également joindre le bureau municipal pour obtenir plus de détails.

Vous êtes tous invités à venir festoyer le 24 juin prochain.

PLAN DE COMMANDITE

 Outils promotionnels	Platine 1 000 \$ et plus	Or 500 \$ à 999 \$	Argent 250 \$ à 499 \$	Bronze 249 \$ et moins
Publicité dans le journal <i>Le Bagotier</i>	1/2 page	1/4 page	1/8 page	Liste
Logo sur l'affiche publicitaire de l'événement	☑			
Mention lors de l'événement – Par catégorie (avant et après les feux)	☑	☑		
Projection lors de l'événement – Par catégorie	1 page	1/2 page	1/4 page	Liste
Publication sur le site de la municipalité	1/2 page	1/4 page	Liste	
Publication sur la page Facebook des loisirs – Liste par catégorie	☑	☑	☑	
Affichage du commanditaire lors de l'événement (coroplaste fourni par le commanditaire)	☑			



INSCRIPTION

CAMP DE JOUR 2022

Chers parents, il est toujours temps d'inscrire vos enfants au service du camp de jour. Afin de bien planifier leur arrivée, nous souhaiterions recevoir un maximum d'inscriptions **AVANT le 12 mai prochain**. Actuellement, les informations ainsi que le formulaire d'inscription se retrouvent sur le site Internet de la Municipalité au www.sainte-helenedebagot.com dans l'onglet LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE/CAMP DE JOUR.

LUNDI 16 MAI : RENCONTRE PRÉPARATOIRE OBLIGATOIRE!

Comme chaque année, nous vous accueillons pour une courte et essentielle rencontre. Elle aura lieu au Chalet des loisirs à 18 h 30. Lors de cette soirée :

- Vous recevrez le guide du parent;
- Vous rencontrerez les animateurs et aides-animateurs;
- Vous serez informés du calendrier et des détails importants pour l'été;
- Vous pourrez finaliser l'inscription dans son ensemble.

Pour plus d'information:

Olivia Bourque au 450 791-2455 (2310)

COMMENT S'INSCRIRE? DEUX FAÇONS...

- #1 Remplir le formulaire d'inscription en ligne disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.sainte-helenedebagot.com dans l'onglet LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE/CAMP DE JOUR.
- #2 Faites-nous parvenir votre paiement en argent comptant ou par chèque à l'adresse: 421, 4^e avenue ou déposez votre chèque directement dans la boîte aux lettres extérieure sécurisée au bureau municipal. Il est aussi possible de procéder au paiement lors de la rencontre de parents du mardi 17 mai.





LE TENNIS

PLUS ACCESSIBLE QUE JAMAIS!

La municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot offre désormais **GRATUITEMENT** l'accès aux deux terrains de tennis. Vous devez prévoir un dépôt de 20\$ en échange d'une clé.

Où se procurer une clé? :

- Dès le 2 mai, au bureau municipal (421, 4^e Avenue), du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Information : Olivia Bourque au 450 791-2455, poste 2310
ou Martine Lupien au 450 791-2455, poste 0.

“
Le retour de votre clé doit se faire au plus tard le 3 novembre 2022.
Pour toute clé remise dans les délais, votre dépôt vous sera remis.”



AVEC
SAMEDIS
LES VENDREDIS
CHANSONNIERS
Spectacle Gratuit
3 chansonniers
(1 différent à chaque heure)

« C'EST DANS L'TEMPS DES SUCRES! » Retour sur le supper-spectacle

Pour une 2^e édition, le supper-spectacle virtuel « C'est dans l'temps des sucres! » présenté par le Comité des loisirs Ste-Hélène en collaboration avec l'Érablière l'Autre-Versant s'est tenu le samedi 12 mars dernier. La soirée a débuté dès 18h30. C'est au son de leurs guitares que les 3 chansonniers Sébastien Brault, Serge Lachapelle et Gilbert Lauzon, des vendredis chansonnier, nous ont fait vibrer. Plus de 180 spectateurs ont été répertoriés tout au long de la soirée. Il était possible d'écouter le spectacle tout en dégustant une délicieuse boîte-repas de l'Érablière l'Autre-Versant. De nombreux commentaires positifs ont été accueillis par les membres du Comité des loisirs. C'est à 21h30 que le spectacle prit fin. L'événement fut une belle réussite au plus grand bonheur de tous. Nous souhaitons remercier l'Érablière l'Autre-Versant pour sa participation, les talentueux chansonniers pour leur performance ainsi que tous les spectateurs pour leur présence à l'événement virtuel.

Au plaisir de vous voir en présentiel lors de nos prochains événements!

Le Comité des loisirs Ste-Hélène

BASKET-BALL 16 ANS ET +



SESSION DE PRINTEMPS

Matchs amicaux de basket-ball libre mixte pour les 16 ans et plus.

LA SESSION DÉBUTERA LE VENDREDI 6 MAI.

Horaire: Les vendredis de 19h00 à 20h00

Lieu: Gymnase du centre communautaire (421, 4^e Avenue)

Coût: 20\$ / 7 semaines (payable au premier cours en argent comptant ou par chèque seulement)

Information et inscription: Ermin Zundja au 450 204-2343

GARDIENS ET GARDIENNES RECHERCHÉS



Tu as plus de 12 ans et tu aimerais travailler auprès des jeunes cet été ?

Nous recherchons présentement des gardiens et gardiennes afin de venir en aide aux familles en besoin pour l'été 2022. Un bottin téléphonique sera mis à la disposition des parents et familles ayant besoin d'un(e) gardien(ne).

Salaire : à discuter (à la discrétion des familles)

Exigences :

Tout jeune n'ayant pas eu son attestation de gardiens avertis devra suivre sa formation certifiée.

Intéressé (e)s?

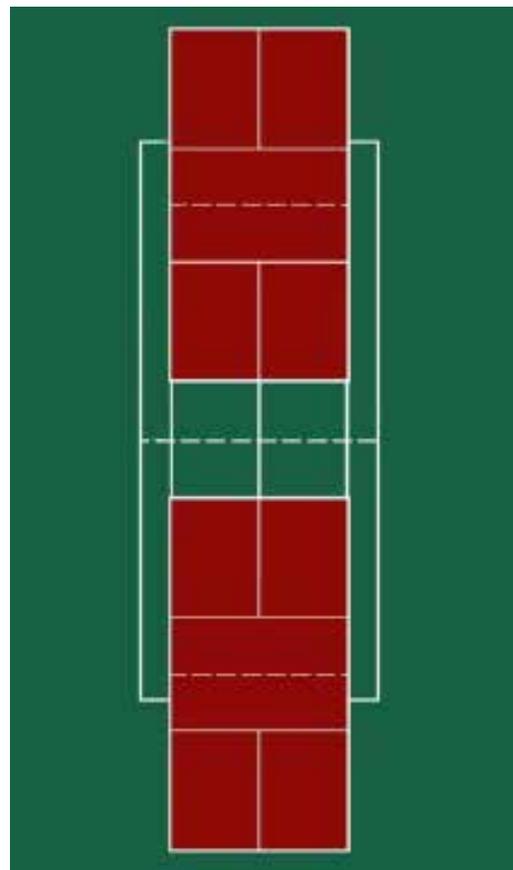
Envoie-nous tes informations à l'adresse courriel suivante : loisir@sainte-helenedebagot.com avant le vendredi 3 juin.

NOUVEAU PICKELBALL

Dès l'ouverture du terrain de tennis, les amateurs de Pickleball pourront maintenant pratiquer leur sport préféré grâce aux nouveaux lignages et aux filets autoportants qui seront mis à leur disposition. Afin de maximiser l'espace du terrain de tennis, des lignages ont seulement été fait sur 1 des 2 terrains de tennis. Cette initiative permettra ainsi la pratique des 2 sports en simultanément. De plus, ces lignages ne compromettent en aucun cas la pratique du tennis sur les 2 terrains, et ce, pour le plus grand plaisir de tous!

N'oubliez-pas de vous procurer votre clé pour accéder au terrain de tennis pour la saison 2022!

Bonne saison à tous!



ORGANISMES PARTENAIRES



SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER MOIS DE LA JONQUILLE

Faites fleurir l'espoir

La municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot invite les Hélénois et Hélénoises à donner généreusement pour la recherche contre le cancer.

- Chaque jour, plus de 600 personnes reçoivent un diagnostic de cancer;
- En 2020, 56 800 Québécois vivaient avec un diagnostic de cancer et 22 400 en sont décédés;
- Le taux de survie au cancer est passé de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui.

Chaque don versé à la Société canadienne du cancer donne espoir à ceux qui en sont atteints ainsi qu'à leurs proches. Soyez généreux!



SEMAINE NATIONALE DES DONS D'ORGANES ET DE TISSUS

Merci de signer pour la vie

La MRC des Maskoutains a proclamé la semaine du 24 au 30 avril 2022 comme étant la Semaine nationale des dons d'organes et de tissus.

Vous avez trois façons de signifier votre consentement :

1. L'inscrire au Registre des consentements au don d'organes et de tissus de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) ou de la Chambre des notaires du Québec;
2. Signer l'autocollant et l'apposer au dos de votre carte d'assurance maladie.

Au Québec, une personne peut décider de donner ses organes et ses tissus au moment de son décès. Le don d'organes et de tissus peut sauver jusqu'à huit vies et redonner la santé à 20 autres personnes. Ce geste est anonyme, volontaire, libre et gratuit.



Depuis déjà 22 ans, la SPAD est en activité afin de fournir à la population un service éthique et professionnel pour le contrôle animalier. Nos ressources d'expériences sont en mesure de répondre aux besoins de la population depuis plus de deux décennies.



Service de cueillette
d'animaux errants
ou mort



Vente de licences
et recensement
animalier



Application des lois
et des règlements



Service d'adoption
avec garantie de santé

Contactez-nous !

1605, rue Janelle
Drummondville
QC J2C 5S5

Tél.: 819 472-5700
Sans frais : 1 855 472-5700
info@spad.ca | spad.ca

RESPECTEZ-VOUS LA BANDE RIVERAINE DE 3 MÈTRES EN MILIEU AGRICOLE ? APPRENEZ COMMENT !

Pour toute information, contactez le Service d'accompagnement et d'inspection des bandes riveraines de la MRC des Maskoutains, au 450 774-3141, poste 3125



SERVICE D'ENSEMENCEMENT DE LA BANDE RIVERAINE CLÉS EN MAIN ET DISPONIBLE POUR VOUS !

Où : Dans un rayon de 60 km de Saint-Hyacinthe

Coûts : 80 \$/heure pour l'opérateur, le tracteur et le semoir

Le forfaitaire peut offrir ses services pour un travail de sol avec de petits équipements. Nous travaillons avec le vivant et la météo, les résultats peuvent varier.

Règlementation : Le 1^{er} mars 2022, le gouvernement du Québec a apporté des modifications à la réglementation concernant les bandes riveraines. Renseignez-vous auprès de votre agronome ou de votre municipalité avant de réaliser vos travaux!

Pour participer, communiquez dès maintenant avec :

Mme Radka Valeva, agr. Agiska :
450 799-3211, poste 2651 ou 514-293-3947

Mme Bénédicte Balard, géog. MRC des Maskoutains :
450 774-3141 poste 3156
www.mrcmaskoutains.qc.ca/bandes-riveraines



Une collaboration de :



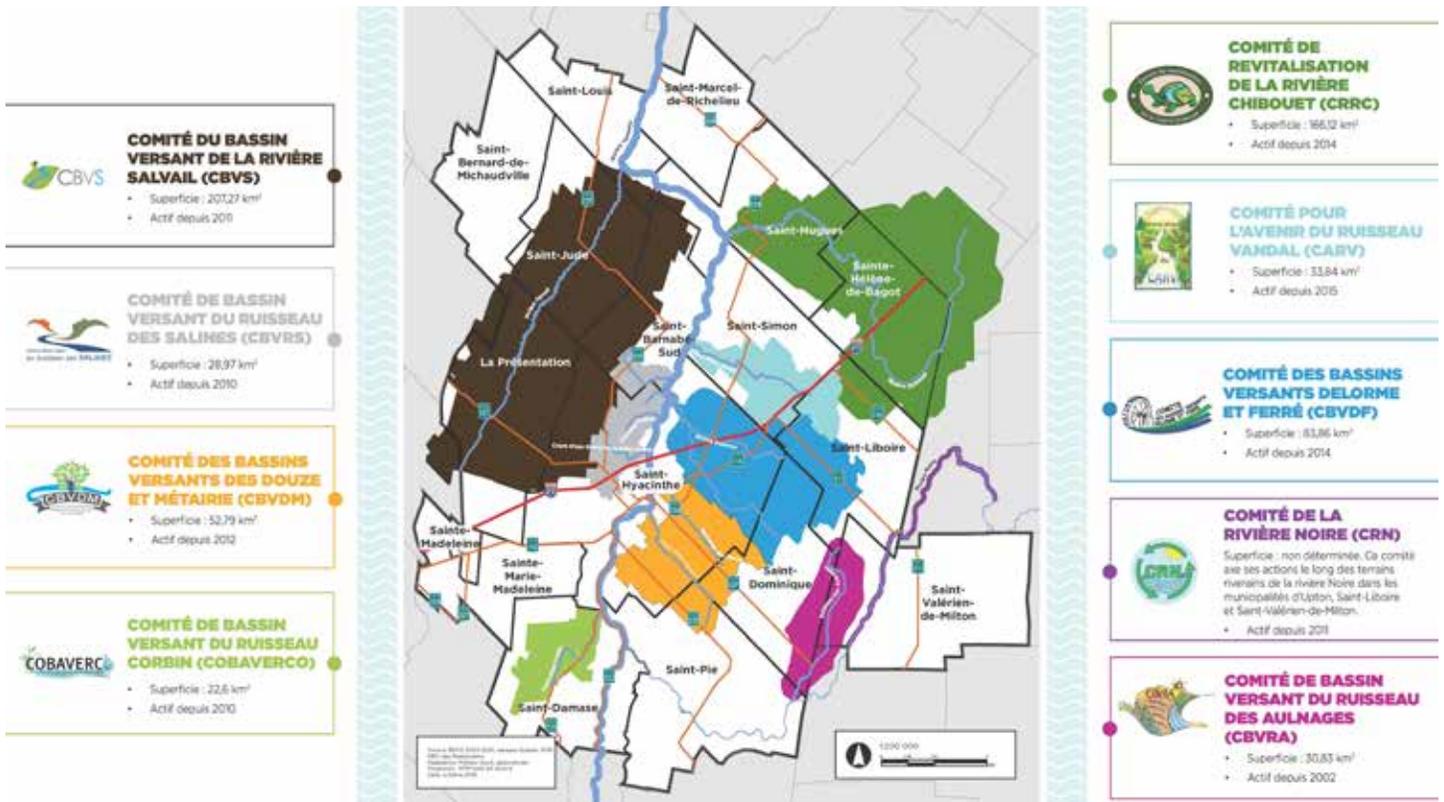
COMITÉS DE BASSIN VERSANT

Son territoire étant traversé de part et d'autre par la rivière Yamaska, le conseil de la MRC des Maskoutains considère que la gestion par bassin versant est bénéfique pour l'amélioration de la qualité de l'eau et pour l'état de santé global de la rivière. C'est pour cette raison que neuf comités de bassin versant ont été créés sur le territoire de la MRC. Ils bénéficient du soutien de deux ressources attirées, les agentes de liaison.

Ces comités de bassin versant sont des organismes à but non lucratif indépendants, légalement constitués et formés principalement de bénévoles. Épaulés par la MRC, ils travaillent activement et localement à poser des gestes concrets selon les objectifs et mandats qu'ils se donnent tels que l'aménagement de bandes riveraines, l'aménagement de coulées agricoles, la mise en place d'ateliers d'éducation, etc.



Vous aimeriez en savoir plus sur les comités et/ou vous impliquer comme bénévole, visitez le site Internet de la MRC à : <https://www.mrcmaskoutains.qc.ca/comites-bassin-versant> ou contactez Bénédicte Balard au 450 774-3141, poste 3156 ou Margerie Lorrain-Cayer au 450 774-3141, poste 3157.



MC
FraxiProtec
Votre allié naturel contre l'agrile du frêne¹

Mark Ardis
Avisseur Scientifique ; USA-CAN
info@fraxiprotec.com

Sans frais
1-833-265-1200
fraxiprotec.com



FraxiProtec^{MC} permet aux arbres de résister aux attaques répétées de ce ravageur

Selon des études en laboratoire et des observations sur le terrain, le taux de mortalité atteint près de 100% après 7 jours dès que l'agrile du frêne entre en contact avec le champignon.



+ AVANTAGES d'utiliser le système FraxiProtec^{MC}

- + Utilisez-le sur des arbres individuels ou dans les boisés avec des populations d'agrile du frêne faibles à moyennement élevées.
- + Réutilisable, il permet d'importantes économies de coûts. Tout ce que vous avez à faire est de remplacer la pochette.
- + Facile à installer.
- + Très efficace avec un taux de mortalité de près de 100 % après 7 jours dès que l'insecte entre en contact avec le champignon.
- + Respectueux des arbres et peut être utilisé en toute sécurité lorsqu'employé conformément aux instructions de l'étiquette.
- + Peut être utilisé avec d'autres méthodes de contrôle.

PREMIÈRE COLLECTE DE GROS REBUTS EN 2022 MARDI 17 MAI

À titre informatif, une liste non exhaustive d'encombrants admissibles est reproduite ci-dessous :

Exemples de gros rebuts acceptés : Cuisinière, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse, table, chaise, bureau, lit, chauffe-eau électrique, sofa, divan, bibliothèque, meuble, barbecue (sans bonbonne), bicyclette, balançoire (démontée), tapis et toile de piscine (bien attachés), arbre de Noël, meubles de jardin, jouets volumineux, équipements sportifs. Il est recommandé que les matelas et sommiers soient placés dans un sac scellé avec du ruban adhésif.

Exemples de rebuts non acceptés : Résidus domestiques dangereux (peintures, solvants, huiles, etc.), réfrigérateur, congélateur, climatiseur, chauffe-eau à l'huile, pneus, tondeuse à gazon, pièces automobiles, rebuts agricoles (pièces de machinerie, clôture, etc.), matériaux de construction et de démolition, terre, pierre, béton, céramique, branches ainsi que les déchets, matières organiques ou recyclables déposés en vrac, dans des sacs ou dans des boîtes.

Pour plus d'information, communiquez avec nous par courriel au : www.riam.quebec ou par téléphone au 450 774-2350.



RÉGIE
INTERMUNICIPALE
d'Acton et des Maskoutains

COLLECTE DE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX SAMEDI 28 MAI





Sainte-Hélène-de-Bagot

Notre 2^e souper mensuel de l'année 2022 aura lieu au presbytère, mardi le 26 avril 2022 à 18h00. Ce sera un repas chaud préparé par Annie du Resto Buffet La Tradition BLT suivi par la suite de l'assemblée générale de la Fadoq Sainte-Hélène vers 19h30.

Pour réservation : madame Cécile Petit au 450 791-2280 ou par courriel à 1glali@sogetel.net.

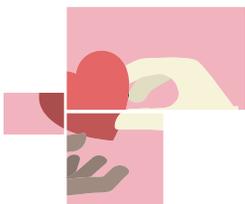
Bienvenue à tous.



**ANNIVERSAIRES
MOIS DE MARS**



M. Abel Bruneau	5
M. Denis Bisailon.....	6
M. Yves Petit	7
Mme Rollande Petit	8
M. André Chevrier.....	8
M. Eric Laflamme.....	9
Mme Gisèle Laliberté.....	10
Mme Isabelle Racat	11
M. Mario Laroque.....	11
M. François Demeule.....	12
Mme Johanne Proulx.....	14
M. Denis Jodoin.....	14
Mme Diane Larocque	16
Mme Suzanne Laforme.....	18
M. Edouard Dubé.....	21
Mme Danielle Plante.....	22
Mme Brigitte Mallenfant	29
M. Alain Daigle	29



LE BÉNÉVOLAT

En avril, le bénévolat est à l'honneur avec la tenue de la Semaine de l'action bénévole. Cette année, le thème de cette semaine est « Bénévolat change la vie! ».

Faire du bénévolat pour une cause qui vous tient à cœur peut vous apporter un sentiment du devoir accompli et vous permettre d'avoir un impact positif dans la communauté. Que ce soit en œuvrant dans une bibliothèque municipale ou sur le conseil d'administration d'une institution financière, les bénévoles développent des compétences et acquièrent de nouvelles connaissances. Cela leur permet également d'enrichir leur réseau social en rencontrant des personnes qui ont souvent les mêmes intérêts et valeurs.

Faire du bénévolat auprès de personnes handicapées, lors d'une compétition sportive ou en préparant une pièce de théâtre, peut exercer une réelle influence sur le parcours scolaire et professionnel d'un individu. Ces activités peuvent constituer un tremplin vers un poste convoité ou un atout pour être admis

à une formation qui exige de l'expérience dans un domaine spécifique. Cela permet également de consolider un choix professionnel en expérimentant les tâches d'un métier ou d'une profession, et d'en fréquenter régulièrement le milieu.

Le bénévolat est pour les personnes de tous âges. Plus un jeune expérimente des situations réelles et explore de façon concrète des domaines différents, plus il apprendra à connaître ses intérêts, ses forces et ses aptitudes. Il développera des compétences qui pourront être transposées en emploi ou à l'école.

Si vous ou un membre de votre famille souhaitez explorer vos intérêts à cet égard, et découvrir différentes opportunités pouvant mener à un choix de carrière, vous êtes invités à rencontrer une conseillère en information scolaire et professionnelle du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe (CSSSH). Ce service est gratuit et offert directement au bureau municipal de votre village. N'hésitez pas à venir nous rencontrer!

Audrey Gatineau,
conseillère en information scolaire et professionnelle
audrey.gatineau@cssh.qc.ca | 450 773-8401, poste 6731

Audrey Gatineau Pro



Infos COORDONNÉES

BUREAU MUNICIPAL

Adresse: 421, 4^e avenue, 2^e étage
Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0

Téléphone: 450 791-2455
Télécopieur: 450 791-2550
Courriel: mun@sainte-helenedebagot.com
Site Internet: www.sainte-helenedebagot.com

Lundi au jeudi: 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

CENTRE COMMUNAUTAIRE 421, 4^e avenue
CHALET DES LOISIRS 425, 6^e avenue
BIBLIOTHÈQUE 384, 6^e avenue

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE DRUMMOND (S.P.A.D.)

1-855-472-5700 • www.spadrummond.com

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

450 774-2350 • www.riam.quebec

ÉCOCENTRES

450 774-2350

- St-Hyacinthe : 1880, rue Brouillette

- Acton Vale : 68, rue Noël-Lecomte

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DE SAINT-HYACINTHE

450 773-8401

SÛRETÉ DU QUÉBEC

450 778-8500

MRC DES MASKOUTAINS

Maintenant un seul numéro :

Général : 450 774-3141 www.mrcmaskoutains.qc.ca

(Service d'évaluation, Programme de rénovation, Patrimoine, Cours d'eau, Bandes riveraines, Bassin versant, Famille, Développement social et développement rural, Urbanisme, Permis pour les boisés, etc.)

Transport adapté : 450 774-8810

Transport collectif : 450 774-3173

St-Hyacinthe Technopole : 450 774-9000



PAROISSE SAINTE-HÉLÈNE

450 791-2480

ÉCOLE PLEIN SOLEIL

450 773-1237

BUREAU DE POSTE DE SAINT-LIBOIRE

450 793-4188

COMPTOIR DE SERVICE POSTAL DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

450 791-2666

655, rue Principale

DÉPUTÉ PROVINCIAL

1-800-969-3793 • André Lamontagne

DÉPUTÉ FÉDÉRAL

450 771-0505 • Simon-Pierre Savard-Tremblay

CÂBLEVISION @

1 800 567-6353 • www.cablevision.qc.ca

SOGETEL @

1 866 764-3835 • www.sogetel.com

TÉLÉBEC @

1 888 835-3232 • www.telebec.com

MASKATEL @

450 250-5050 • 1 877 627-5283 • www.maskatel.ca



Le printemps est à nos portes!

VENEZ DÉCOUVRIR NOS MODÈLES EN CONCESSION.

Judith Racicot
jraticot@lussierchevrolet.com

450 778-1112 poste 260
Cell.: **450 278-2697**

SUIVEZ-NOUS SUR 

AUTOCUEILLETTE Camerises

172 4^e Rang, Ste-Hélène-de-Bagot

François Demeule et Jocelyne Lanoie
450 230-0085

Surveillez notre ouverture via notre page :

 Camerises Ste-Hélène-de-Bagot



PIERRE-YVES MARTIN

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN inc.



320, HENRI-PAUL FOREST
STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
J0H 1M0

TÉL.: (450) 778-7271



Anick Forgues

Agente en assurance de dommages des particuliers

anick.forgues@ssq.ca

Tél.: 1 579 883-9129

SSQ Cabinet de services financiers
4-384, rue Céline-Rajotte
Ste-Hélène-de-Bagot (Qc) J0H 1M0
assuranceanickforgues.com



Ferme SECO inc.

Pépinière de plantes pérennes fourragères
& distribution de biochar

-  Végétalisation stratégique
-  Biodiversité et pollinisation
-  Amendement de biochar
-  Réduction de gaz à effet de serre

Bureau: 450-501-2899
Ferme: 819-475-0799
fermeseco@hotmail.com
Situé à St-Nazaire d'Acton



MINI-ENTREPÔTS — SAINTE-HÉLÈNE —

 **450 381-6664**

 **info@entrepotstehelene.ca**

Complexe de mini-entrepôts
moderne avantageusement situé
près de l'autoroute 20

**POUR LOCATION
DISPONIBLE
DÈS MAINTENANT!**

entrepotstehelene.ca





Daniel Beaucauge et Carole Lanoie, propriétaires
 325, 3e rang Sainte-Hélène-de-Bagot Qc J0H1M0
 Tél.: 450 791-2055 (domicile) Cell.: 450 888-3143

AspirateurFR

RÉSIDENTIEL • COMMERCIAL • INDUSTRIEL
SERVICE À DOMICILE

DÉPOSITAIRE

DRAINVAC
ITIVAC
HydroVac
VAPORE

Francis Rajotte
450 502-7349
 francis@aspirateurfr.com
 2720, Boul. Laurier Est
 Saint-Hyacinthe Qc
 J2R 1P8




ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL - AGRICOLE

DAVID FLUET | PROPRIÉTAIRES
MARTIN FLUET

TRAVAUX DE BÉTON
 STRUCTURE D'ACIER
 CHARPENTE DE BOIS

☎ 450 888-1313
 780, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot
 www.dfcoffrages.com

RBQ 8335-0868-42



ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN AGRICOLE

SERVICES SPÉCIALISÉS REMO

COMMERCIAL & RÉSIDENTIEL

450 791-2209 REMO KESSELRING
 servicesspecialisesremo@hotmail.com

305, 5^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot

Sophie Joubert
 décoratrice designer

Services complets de décoration d'aménagement intérieur



450 791-2328
 d.deco.design@hotmail.com
 SUR RENDEZ-VOUS



PROY CONSTRUCTION

PROY

QUALITÉ SERVICE

450 791-2221
 PATRICK ROY, président

Projet clé en main
 Pose de portes et fenêtres
 Revêtement extérieur
 Gestion de projet
 Projet domiciliaire
 Garantie Maison Neuve
 Installation de murs et de planchers préfabriqués

865, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0

NOUS AVONS DÉMÉNAGÉ!

L'équipe Ultramar est ravie de vous accueillir dans ses nouveaux locaux pour tous vos besoins en carburant.

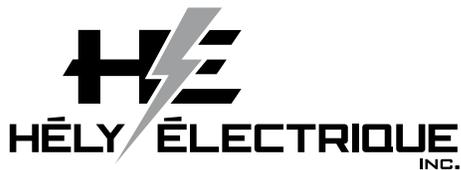
Venez nous rencontrer: 909, rue Paul-Lussier
 Ste-Hélène-de-Bagot, QC, J0H 1M0
 Tél : 450-791-2462



NOTRE ÉNERGIE À VOTRE SERVICE
 CARBURANTS • MAZOUT • LUBRIFIANTS



**Ultramar est une marque déposée d'Énergie Valero inc. utilisée sous licence par Corporation Parkland.*



Yves Léonard

329, rue Henri-Paul Forest
Ste-Hélène-de-Bagot (Qc) J0H 1M0
RBQ : 5687-7996-01

Cell. : 450 518-4128
Tél. : 450 381-4128
yleonard20 @ hotmail.com

FDF

Plomberie et Services

Une Entreprise de Francis Dussault
☎ 450-209-7326 ✉ servicesfdf@gmail.com



Profitez gratuitement
de notre service de livraison
dans votre secteur

Médicaments d'ordonnance
et en vente libre livrés
directement à votre porte.

Joanie Richard
Pharmacienne
propriétaire

5950, rue Martineau
Saint-Hyacinthe
450 796-4006
accespharma.ca

Accès^{pharma}
par Walmart



337, 3^e rang
Sainte-Hélène
QC J0H 1M0

Débosselage Peinture

- ▷ Anti-rouille ▷ Redressement de châssis
- ▷ Pose de pare-brise ▷ Estimation d'assurance

450.791.2217 FAX: 450.791.2219

G-DION & FILS INC.

ENTREPRENEUR ELECTRICIEN

154, Saint-Patrice, Saint-Liboire QC, J0H 1R0

PIERRE DION

RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL | INDUSTRIEL | AGRICOLE



SANS FRAIS 1 800 808-4481 | www.dionelectrique.ca



Bureau de circonscription

1072, rue Dubois, Acton Vale (Québec) J0H 1A0

Téléphone : 450 546-3251

Télécopieur : 450 546-5794

Sans frais : 1 800 969-3793

Andre.Lamontagne.John@assnat.qc.ca



André Lamontagne

Député de Johnson

Ministre responsable des régions
Centre-du-Québec et
Chaudière-Appalaches



PUREBEDDING

Ripe de Papier Super Absorbante

5 X PLUS ABSORBANTE QUE LA RIPE DE BOIS

- Absorption instantané
- Pas de ruissellement
- Réduit vos coûts \$\$\$
- Réduit les odeurs d'ammoniaque
- Réduit de 50% le volume du fumier
- Choix écologique sans poussière
- Se composte très rapidement

326, 2^e rang, Sainte-Hélène-de-Bagot
(Québec) J0H 1M0
www.purebedding.ca

MAUDE GRENIER
Représentante
Cell.: 450 209-7780



DEGRANDPRÉ

PUITS - POMPES - TRAITEMENT D'EAU

WARWICK | VICTORIAVILLE | DRUMMONDVILLE

1, ROUTE 116 Est | 389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N | 5224, BOUL. ST-JOSEPH

888-797-3286 **GROUPEDGP.COM**

info@groupedgp.com RBQ : 8335-7996-13

ALIMENTATION **FAMILLE**



Croteau INC.

Émilie & Daniel Croteau
Épiciers, propriétaires

Marché Ste-Hélène
685 rue Principale
Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
Tél. : 450-791-2412 Téléc. : 450-791-2823




Érabilère
**L'Autre
Versan**

- ✳ Repas de cabane à sucre
- ✳ Traiteur froid et chaud
- ✳ Produits de l'Érable
- ✳ Cuisine du terroir

OUVERT À L'ANNÉE

Hélène Belley & Stephan Roy
350, 4^e rang, Sainte-Hélène-de-Bagot
450-791-2616



Émilie & Daniel Croteau
Propriétaires

Bonisoir Ste-Hélène
569 rue Principale
Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
Tél. : 450-791-2232 Téléc. : 450-791-2495

ALIMENTATION **FAMILLE**



Excavation

Sylvain Plante
R.B.Q. 8102-7773-03 et Fils Inc.

219, Rang Charlotte
Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION

Gravier • Sable • Pierre
Terre à jardin
Terre à gazon tamisée
INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES
ET DE CHAMPS D'ÉPURATION
MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER
PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V




Sylvain : 450 793-2534 Bur. : 450 793-2535



IRRIGATION
MARCEL GIRARD ET FILS INC.

450 791-2431

521, rang Sainte-Hélène, Sainte-Hélène-de-Bagot

Efficacité et expérience depuis plus de 30 ans!

450-791-2144

Coiffure pour Elle et LUI

Salon Francine Fluet Enr.

526, 3e rang
Ste-Hélène de Bagot
J0H 1M0



Relais Routier
Petit
TruckPro

549 3^e RANG,
STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT (Qc)
J0H 1M0
www.relaispetit.ca

- SERVICES MÉCANIQUES POUR VÉHICULE LOURDS
- SERVICES DE LAVAGE ET DE POLISSAGE
- MAGASIN DE CHROME
- SERVICES DE ROUTE

RENDEZ-VOUS
450-791-2122




RBQ 5592-8188-01

PAYSAGEMENT
Lapierre



Sainte-Hélène-de-Bagot
www.paysagementlapierre.com

450-791-2765
patricklapierre@ntic.qc.ca





Matériaux de construction
Quincaillerie
Intrants et services agricoles



655, Principale, Sainte-Hélène-de-Bagot

450 791-2666

bmr.ste-helene@agiska.coop

LAFORCE
MÉCANIQUE
450 381-AUTO

TRAITEMENT
POUR PARE-BRISE

Aquapel



EN RÉPARATION AUTOMOBILE
ATELIER DE MÉCANIQUE

NOUVEAU
ALIGNEMENT AUTOMOBILE

MÉCANIQUE GÉNÉRALE

(FREINS, ÉCHAPEMENT, SUSPENSION,
DIRECTION ET BIEN PLUS...)

CHANGEMENT D'HUILE

TÉMOIN D'ANOMALIE

(MOTEUR, AIR BAG, ABS, TPMS...)

AIR CLIMATISÉ

VENTE ET INSTALLATION DE PNEUS

GONFLAGE DE PNEUS À L'AZOTE

ENTRETIEN COMPLET DES VÉHICULES

PETITE SOUDURE (MIG)

VOITURES DE COURTOISIE

844, rue Paul-Lussier
SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
450 381-2886

**SITUÉ DANS LE
PARC INDUSTRIEL**

HORAIRE
HABITUEL

**LUNDI AU VENDREDI
7H30 À 17H30**

ÉQUIPE MARTIN LUSSIER



RE/MAX
RENAISSANCE
AGENCE IMMOBILIERE



450 230 6667

Israël Lussier
Courtier immobilier

Martin Lussier
Courtier immobilier agréé DA

3100 AVENUE CUSSON - 450-771-7707

Devenez proprio sans vous retrouver au bout du rouleau



Le trousseau du nouveau proprio

- Taux hypothécaire avantageux¹
- Assurance prêt²
- Assurance habitation³

desjardins.com/maison

 **Desjardins**
Caisse de la Vallée d'Acton

1. Sous réserve de l'approbation du crédit de la Fédération des caisses Desjardins du Québec. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer. 2. Produit offert par Desjardins Assurances, Desjardins Assurances désigne. Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie. 3. Produit offert par Desjardins Assurances, Desjardins Assurances désigne Desjardins Assurances générales inc.